

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTANT PROMOTION ET NOMINATIONS A
TITRE NORMAL ET MILITAIRE DANS L'ORDRE
NATIONAL DU BENIN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- Vu la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
Vu la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles ;
Vu la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
Vu le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
Vu les Décrets N° 88-337 du 29 Août 1988 et N° 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
Vu le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 28 Mai au 28 Juin 1993 et le procès-verbal de la session extraordinaire dudit Conseil du 12 au 31 Août 1993 ;
Sur proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

Article 1er . Est promu à titre normal et militaire au grade d'Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 1er Août 1993, le Commandant EKI Chègnon, Officier supérieur des Forces Armées Béninoises (Chevalier - Décret N° 78-62 du 16 Mars 1978).

Article 2 : Sont nommés à titre normal et militaire au grade de Chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 1er Août 1993, les Officiers supérieurs des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

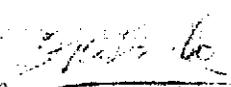
Etat Major des Armées

- Colonel NOUKPO Séraphin
- Médecin-Colonel ADAM Assa Abdou
- Lieutenant-Colonel Dos SANTOS Félicien Antoine Innocent.

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au journal officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 Décembre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Nicéphore D. SOGLO.-

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim,


Grégoire-Gilbert GBENOU.-

AMPLIATIONS / : PR 6 - AN 4 - Ministères 19 - GCONB 16 - CS 2 - SGG 4 - MESGPR 2
Départements 6 ¹ DPE - ~~DLC~~ - ~~INSAE~~ 3 - ICE - CSM - DCCT 3 -
BN - DAN - ONFPI 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - Intéressés 4.-